



# Rentrée 2025-2026

# INSCRIPTIONS

# SCOLAIRES

---

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions scolaires et dépôts de dérogations se feront en mairie :

**du lundi 5 mai au vendredi 23 mai 2025,**

**du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h45  
(16h le vendredi) - Fermé le mardi après-midi**

### Elles concernent :

- Les enfants entrant en 1<sup>ère</sup> année de maternelle
- Les élèves entrant au CP (hors écoles du Chef-Lieu et d'Héry)
- Les nouveaux arrivants

### Les documents à fournir :

Pour effectuer l'inscription, veuillez vous munir **des photocopies** des documents suivants :

- 1 justificatif de domicile datant du mois précédent l'inscription,
- le livret de famille (parents + enfant(s) à inscrire)

## DEROGATIONS

Les formulaires de demande de dérogation sont à retirer à l'accueil de la mairie ou à télécharger sur le site de la ville [www.ugine.com](http://www.ugine.com) et à retourner en mairie durant les périodes d'inscriptions indiquées ci-dessus :

**Dossiers de dérogations à remettre au plus tard  
le vendredi 23 mai 2025 16h**

### Réponses aux dérogations :

**au plus tard le lundi 16 juin 2025**